

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre des Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux Mil Vingt Six

le : 08 avril 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/03/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C CLEMENT, O. GRUBISICI, J.M.
CUSSAT, J. CRETINOIR, M. LONCHAMPT, J. DUBOIS et A. CHAUVET.

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT, A. MENG, P. BOURGEOIS, A.
MACHARD, et J. RACAUD.

ABSENTS : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

Secrétaire : T. TORRENT

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le n°2026-0034

S²LO

ID : 041-214102311-20260408-2026_0034-DE

**DÉLIBÉRATION 2026- 0034 - REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL (Budget
Assainissement)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents d'entretien communaux effectuent des heures de travail pour l'entretien de l'unité de traitement (station d'épuration) depuis la mise en service de cette dernière (coupe des roseaux, tonte, etc..) mais que les salaires ne sont supportés que par le budget principal.

Le budget annexe d'assainissement rembourse logiquement chaque année des frais de personnel au budget principal.

Cette année, la trésorerie demande une délibération approuvant ce remboursement qui se fait chaque année sur la base des heures réalisées et de la moyenne des salaires des agents communaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le remboursement par le budget d'assainissement au budget principal des heures d'entretien réalisées par les agents communaux à la station d'épuration
- Ce remboursement sera calculé chaque année sur la base des heures réalisées par les agents communaux multipliées par la moyenne des salaires des agents.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Préfecture, le 09 avril 2026.